

MAIRIE DE MAZÈRES
CS 87073
Rue de l'Hôtel de Ville
09270 MAZÈRES
05.61.69.42.04
mairie.mazeres@wanadoo.fr

Date de mise en ligne le : 12/04/2024

ARRÊTE DE VOIRIE PORTANT ALIGNEMENT N° 24/062

LE MAIRE

- \leq La demande reçue à la Mairie de MAZERES en date du 26/03/2024, par laquelle le Cabinet S.A.S SALVETAT, GEOMETRE-EXPERT, 23 avenue de la Fontasse, 31290 VILLEFRANCHE DE Demande L'ALIGNEMENT LAURAGAIS;
- Pour le compte de la propriété de M. GOUDEAU Mme FLORIAN Demeurant : 09270 MAZERES
- et de sa propriété sise Commune de MAZERES, cadastrée section ZV n° 0109
- avec la voie communale nommée Chemin de l'Albresle n° C 27, Commune de MAZERES
- \leq La loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-263 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier
- \leq communes, les départements, les régions et l'état ; la loi n°83-8 du 7 Janvier 1983 modifiée relative ۵۰, la répartition des compétences entre les
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- \leq e Code Général des Propriétés de Personnes Publiques et notamment l'article L.3111-1;
- \leq le Code de l'Urbanisme notamment ses articles L421-1 et suivants
- \leq ē Code de la Voirie Routière et notamment dans ses articles L.112-1 à L.112-8 et L.141-3;
- VU L'état des lieux ;
- \leq Le Procès-verbal concourant à la délimitation de propriété de personne Cabinet S.A.S. SALVETAT GEOMETRE-EXPERT le 20 mars 2024 ; publique établi par le





matérialisant la limite fixée par le bornage proposé par le géomètre et annexé au présent arrêté 🔖 L'alignement de la voie sus-mentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire est défini par la ligne

ARTICLE 2 – Responsabilité

droits des tiers sont et demeurent expressément réservés

ARTICLE 3 -Formalités d'urbanisme

prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme

présenter une demande spécifique à cette fin. Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra

ARTICLE 4 – Validité et renouvellement de l'arrêté

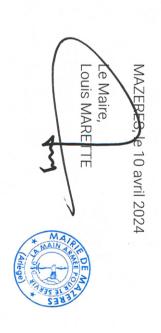
effectuée aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai d'UN an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où

ARTICLE 5 – Publication et affichage

de MAZERES Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la Commune

ARTICLE 6 - Recours

de sa date de notification ou de publication. d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter Conformément à l'article R 102 du Code des Tribunaux Administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet

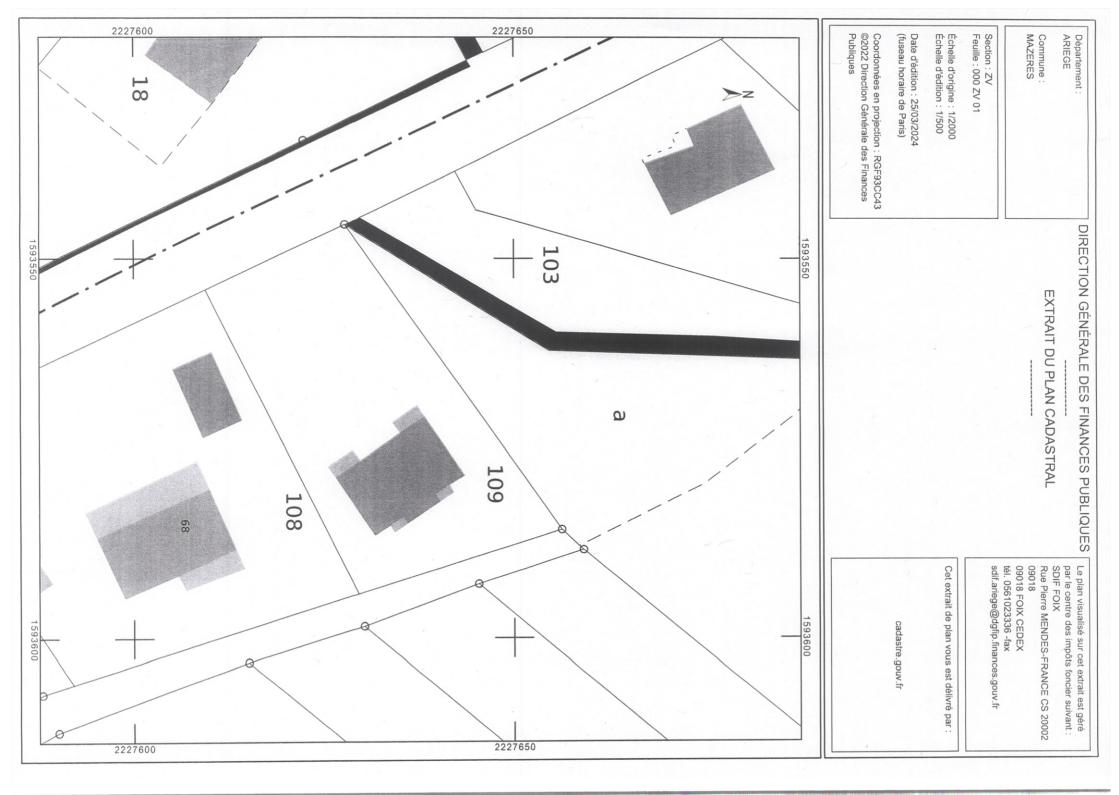


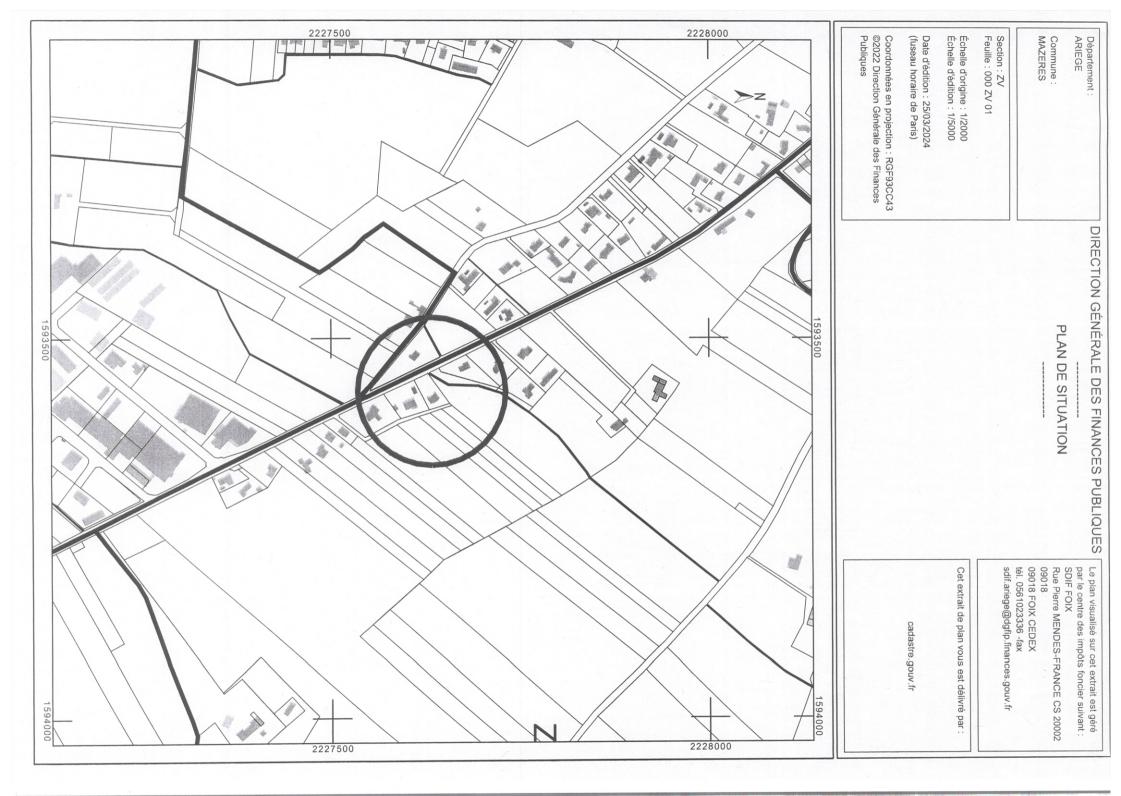
- Le bénéficiaire pour attribution. La commune de MAZERES pour affichage et/ou publication.

ANNEXE : Plan d'alignement géomètre, procès-verbal concourant à la délimitation de propriété de personne publique.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée par la loi 96-142 du 21/02/1996 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie ci-dessus désignée.







Commune de MAZERES DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

Avenue de Belpech - Chemin de l'Albresle

Propriété de M.GOUDEAU et Mme FLORIAN

PROCES-VERBAL CONCOURANT 4 LA DELIMITATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE

ECHELLE: 1/250

Tous droits de Modification et Reproduction

RESERVES

OBSERVATIONS:

Coordonnées Lambert 9 zones : CC43
Conforme aux articles 6 et 7 de l'Arrêté du 16/09/2003 portant sur les classes de précisions
Classe de précision 1 : de 0 à 5cm.

Dossier suivi par: M. SALVETAT

DOSSIER:V23.505

Date: 20 Mars 2024

S.A.S. SALVETAT GEOMETRE-EXPERT

Olivier SAL VETAT - Géomètre Expert Foncier



CONSEILLER VALORISER GARANTIR GÉOMÈTRE-EXPERT

23, Avenue de la Fontasse BP 70019 Bureau Principal

31290 VILLEFRANCHE DE LGS 31750 ESCA Téléphone : 05-61-81-57-08 Téléphone : 05-6 Mail : pj.salvetat.geometre@free.fr

Bureau Secondaire

Téléphone : 05-61-81-55-93 1, Avenue de la Mairie Centre d'Intérêt Public 31750 ESCALQUENS

